



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E20333

VALABLE JUSQU'AU 01/09/2026

ÉDITÉ LE

29/07/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/08/1994

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 15/03/2005
165 000

Raison sociale : CARON CONSTRUCTION

23 BIS RUE SAINT BARTHELEMY
77000 MELUN

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MELUN 1994B00537

Siret : 397 952 458 00016

Code NACE : 4120A

Numéro caisse de congés payés : 2104491

Assurance Responsabilité Travaux :

SMABTP 1244000 / 001 649964/0

Assurance Responsabilité Civile :

SMABTP 1244000 / 001 649964/0

Situation fiscale et sociale : A jour au 01/07/2025

Téléphone : 01 64 37 68 00

Portable : 06 71 91 76 12

Fax :

Site Internet : www.caron-construction.fr

E-mail : caronconstruction@orange.fr

Responsabilité légale :

CARON FRANCOIS MARCEL JEAN MICHEL GÉRANT

Effectif moyen : 7

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
2111	Maçonnerie et ouvrages en béton armé (Technicité courante) Mention RGE	20/06/2023
3511	Fourniture et pose de menuiseries extérieures en maison individuelle, petit collectif et petit tertiaire Mention RGE	02/07/2024
4131	Plaques de plâtre (Technicité courante) Mention RGE	20/06/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	20/06/2023
8632	Efficacité énergétique - "offre globale"	08/09/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Fenêtres, volets, portes donnant sur l'extérieur	01/01/2021
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
o Projet complet de rénovation	08/09/2022

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.